

Objet :

Référence :
2024 / 1 / 7

SOLLICITATION
D'UNE SUBVENTION
AU TITRE DE LA
DOTATION
D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES
RURAUX (DETR) 2024

RENOVATION DES
VESTIAIRES ET DES
SANITAIRES DE LA
SALLE VICTOR
PROVO

DATE DE CONVOCATION
6 Février 2024

DATE D'AFFICHAGE
6 Février 2024

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23

NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 22

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS**

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Quatre, le Douze Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEUX Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent excusé :

M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric

Absent :

A été nommé secrétaire : M. DELBROUCQ Damien

L'Assemblée est informée que la salle Victor Provo doit faire l'objet d'importants travaux de rénovation, notamment en ce qui concerne ses vestiaires, ses sanitaires et son local arbitre.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 165 064,53 euros HT.

Compte tenu que ces travaux de rénovation sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 40 % par l'intermédiaire de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (DETR) 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de rénovation de la salle Victor Provo (vestiaires, sanitaires et local arbitre) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la subvention DETR 2024 à hauteur de 40 % pour ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tout document s'y réfèrent.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pascal ZOUTE

